

VISAS/

DECRET N° 70/384 du 23/12/70
portant nomination de Monsieur ECKOMBAND Ludovic en
qualité de Magistrat Stagiaire.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

Vu la constitution du 30 Décembre 1969;
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature;
Vu le décret 103/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61
du 20 Juin 1961 susvisée;
Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Nov. 1963 fixant l'organisation judiciaire
et la compétence des juridictions;
Vu la loi 5/62 du 20/1er/1962 sur l'organisation et le fonctionnement
du Conseil Supérieur de la Magistrature;
Vu le protocole d'accord sur l'équivalence des diplômes entre la Rép.
Populaire du Congo et l'URSS signé le 5 Août 1970;
Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Magistrature;
SUR PROPOSITION DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. Monsieur ECKOMBAND Ludovic, diplômé en Sciences Juridiques de
l'Université d'Etat de Leningrad (URSS) est nommé Magistrat Stagiaire de 1er
échelon du 3 ème grade, indice 740.

ARTICLE 2. Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise
de service, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin
sera. de l'intéressé

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Prés.
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat.,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice

Maître A. MOUDILEND-MASSENGO

Fait à Brazzaville, le 23 DECEMBRE 1970

Le Chef de Bataillon

Commandant Marien NGOUABI

AMPLIATIONS:

PR	2
MJ/DSC	4
Minifinances	1
Sec Judiciaire	4
DF/Soldes	4
CF	2
SGCE	2
JORPC	1
Intéressé	1

P. Le Ministre des Finances et du
Budget en mission ,

Le Ministre des Affaires Etrangères

A ICKONGA